

PROJET DE CENTRE 2020-2025



Centre PMS libre
Rue Fr. Lebon, 34
1400 Nivelles
nivelles@centrepms.be
www.centrepms.be

TABLE DES MATIÈRES

5 INTRODUCTION

6 LE CENTRE PMS DE NIVELLES

11 LES VALEURS QUI NOUS RASSEMBLENT

12 LES PRINCIPES D'ACTION QUI NOUS GUIDENT

21 NOS ACTIONS MENÉES EN LIEN AVEC LES 8 AXES

26 NOUVELLES MODALITÉS DE TRAVAIL

27 NOS PERSPECTIVES

29 ANNEXE
- Situations dans lesquelles l'avis du PMS est requis

INTRODUCTION

A L'HEURE DE LA RÉDACTION DE CE PROJET DE CENTRE, NOUS VIVONS UNE PÉRIODE SINGULIÈRE LIÉE À LA CRISE SANITAIRE SANS PRÉCÉDENT. NOUS NOUS SOMMES RÉINVENTÉS INDIVIDUELLEMENT ET COLLECTIVEMENT POUR CONTINUER À POURSUIVRE NOS MISSIONS MALGRÉ LE CONFINEMENT. DANS CE CONTEXTE, NOS VALEURS NOUS ONT GUIDÉS POUR LA MISE EN PLACE DES PRIORITÉS.

Le centre psycho-médico-social est en évolution et vit des transformations au diapason des changements sociétaux. Aujourd'hui, les familles sont confrontées à de nombreux défis en termes de parentalité, de réalisation et d'insertion sociale et professionnelle, d'accès aux soins et à l'éducation, de gestion des sources d'informations multipliées par la connectivité instantanée. Or, l'avenir reste incertain et les projections à long terme peu fiables pour la plupart (multiples crises propres à la Belgique ou de manière internationale, de nature environnementale, politique, économique et maintenant sanitaire). Ce climat peut être anxiogène chez certains, surtout les plus fragilisés, et génère une tension palpable au travers du filtre des écoles, qui sont souvent des reflets de cette dynamique sociétale. Il en résulte des demandes adressées au PMS de plus en plus complexes, comme des poupées russes qui dévoilent parfois, au travers de demandes plus anodines, de profonds malaises. Nous observons, à travers ce climat de tension et parfois de stress, que nous sommes, à l'instar de nos partenaires (professeurs, éducateurs, directions d'école, professionnels de première et seconde ligne), régulièrement confrontés à la nécessité d'évaluer la gravité d'une situation et son degré d'urgence. Nous devons régulièrement nous mettre en lien avec nos multiples partenaires, dans des délais rapides, pour analyser adéquatement les faits et inquiétudes afin de prendre les meilleures décisions d'action et de les prioriser. C'est une compétence que nous développons à l'heure actuelle en tant qu'acteurs de terrain.

LE CPMS DE NIVELLES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les 8 centres PMS libres du Brabant wallon sont organisés par l'ASBL « Association des Centres PMS libres du Brabant Wallon », dont le siège social est situé : 34 rue Fr. Lebon, 1400 Nivelles. A partir de septembre 2020, des travaux importants vont être effectués dans notre bâtiment dans l'objectif d'un meilleur accueil de nos consultants, nos bénéficiaires.

Actuellement, notre CPMS, qui se situe au cœur de Nivelles, comprend dans son ressort 16 écoles, l'une dans un enseignement spécialisé, les autres dans un enseignement ordinaire. Soit environ 6365 élèves pour 5 établissements d'enseignement secondaire, et 11 écoles fondamentales, ce qui représente une population « verticale » desservant tous les niveaux et toutes les formes de l'enseignement.

Les écoles desservies par notre centre de Nivelles occupent un espace géographique qui couvre la ville de Nivelles et s'étend jusqu'à Sart-Dames-Avelines, Genappe et Tubize. La population scolaire provient dans l'ensemble d'un milieu socio-économique moyen à favorisé, mais reste hétérogène.



NOTRE ÉQUIPE



- 1 directrice
- 2 conseillères psychopédagogiques
- 1 auxiliaire psychopédagogique
- 3 assistantes sociales
- 1 auxiliaire paramédicale
- 1 auxiliaire logopédique

Ces 6 fonctions sont actuellement (septembre 2020) occupées par 13 personnes dont certaines prestent à temps plein, d'autres à temps partiel. A cette équipe s'ajoutent régulièrement des stagiaires en cours de formation initiale. Il s'agit alors d'apprentissages mutuels riches, pour chacun, et d'expériences innovantes.

Le travail d'équipe et de sous-équipes est un véritable pilier de notre fonctionnement et inspire effectivement nos choix méthodologiques. Toutes les trois semaines, des réunions d'équipe nous rassemblent (1/2 ou 1 journée). Elles sont l'essence de notre travail et nourrissent notre vie d'équipe. Elles permettent des temps d'arrêt, et favorisent transmission et circulation d'informations concernant nos écoles, nouveautés en termes de législation, de dispositions administratives... Mais encore, dans la mesure du possible, échanges, réflexions, constructions de projets, analyses de situations, partages de pratiques, constructions de liens dans l'équipe. Chaque membre, au-delà de sa formation initiale, en fonction de ses intérêts et des formations suivies, développe des compétences plus pointues (ex. connaissance de la structure de l'enseignement, animation de groupe...). Nous avons à cœur de développer une qualité professionnelle de l'agent PMS. Des réunions de sous-équipes (RSE) par écoles sont tenues chaque semaine. Elles permettent, dans la mesure du possible, un temps d'arrêt, de réflexion, et d'organisation, ainsi que des choix d'intervention, majoritairement en binôme. A intervalles réguliers, selon les besoins de l'école et de l'équipe, il s'agit de mettre en commun les différentes demandes, d'analyser, et d'élaborer les modalités de réponse. Ce temps sert aussi à élaborer des programmes d'activités, concevoir des animations, des interventions dans l'école, évaluer les pratiques ... Un responsable du binôme est garant de l'organisation, de la planification, du contenu et du suivi de ces RSE par école.



Les 15 établissements scolaires que le CPMS de Nivelles dessert sont situés sur 16 implantations :

Enseignement secondaire ordinaire

1. **Collège Sainte-Gertrude**. Faubourg de Mons, 1 à 1400 NIVELLES
2. **Institut du Sacré-Cœur**. Ecole secondaire. Rue Saint Jean, 2 à 1400 NIVELLES
3. **Institut de l'Enfant Jésus**. Lycée. Rue de Sotriamont, 1 à 1400 NIVELLES
4. **NESPA**. Rue de la Sucrierie 1 à 1470 GENAPPE

Enseignement secondaire spécialisé

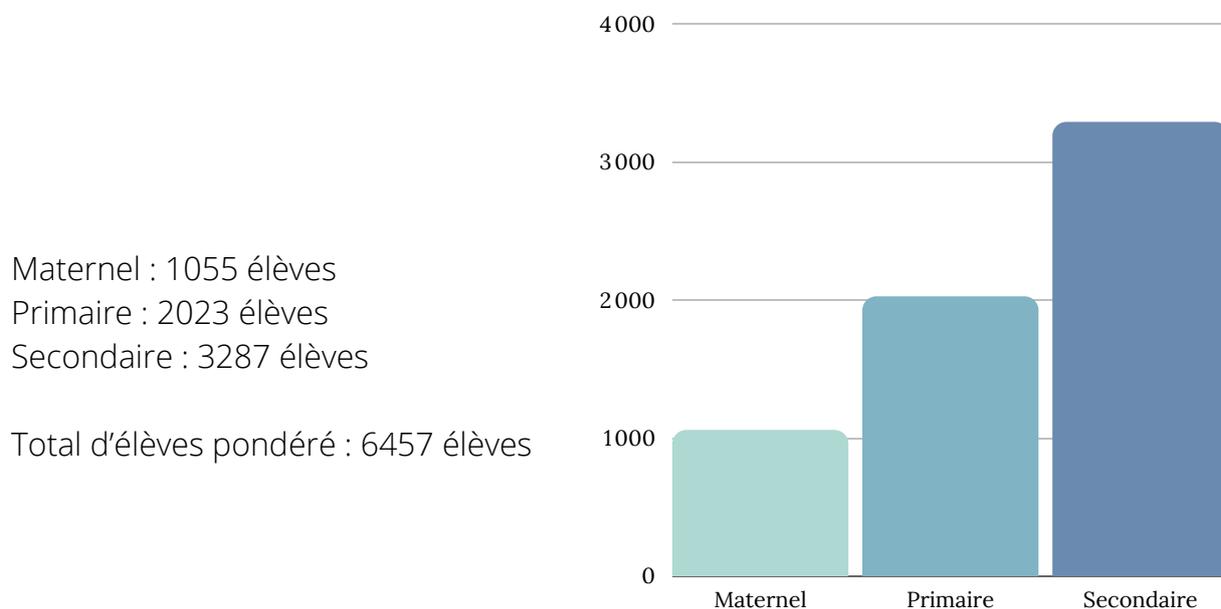
5. **PASSADO**. Rue de Scandiano, 8 à 1480 Tubize

Enseignement fondamental ordinaire

6. **Ecole communale de Marbais**. Ecole maternelle et primaire.
Rue du Berceau, 18 à 1495 MARBAIS.
7. **Ecole communale de Marbisoux**. Ecole maternelle.
Rue des Chats, 14 à 1495 MARBAIS.
8. **Ecole fondamentale Saint-Michel**. Implantation :
Rue de la religion, 1 à 1400 NIVELLES
9. **Ecole fondamentale Saint-Michel**. Implantation :
Faubourg de Mons, 1 à 1400 NIVELLES
10. **Institut Sainte-Thérèse**. Ecole fondamentale. Rue Clarisse, 2 à 1400 NIVELLES
11. **Institut de l'Enfant-Jésus**. Ecole maternelle.
Rue des Coquelets, 24 à 1400 NIVELLES
12. **Institut de l'Enfant-Jésus**. Ecole primaire.
Rue de Sotriamont, 1 à 1400 NIVELLES
13. **Institut de l'Enfant-Jésus**. Ecole maternelle du Béguinage.
Rue du Béguinage, 1 à 1400 NIVELLES
14. **Institut de l'Enfant-Jésus**. Ecole primaire du Béguinage.
Rue de Soignies, 26A à 1400 NIVELLES
15. **Institut du Sacré-Cœur**. Ecole fondamentale. Rue Saint Jean, 1 à 1400 NIVELLES
16. **Ecole Saint-Nicolas de Sart-Dames-Avelines**. Ecole fondamentale.
Rue du Try, 9 à 1495 VILLERS-LA-VILLE

Les écoles secondaires dans lesquelles nous travaillons offrent majoritairement des filières de transition, mais on trouve aussi, dans deux d'entre elles, une offre en filière de qualification (options agent d'éducation et technicien commercial, construction/gros œuvre, cuisine et salle, cuisine de collectivité, puériculture...).

En voici la répartition du nombre d'élèves de notre population, par niveau d'enseignement :



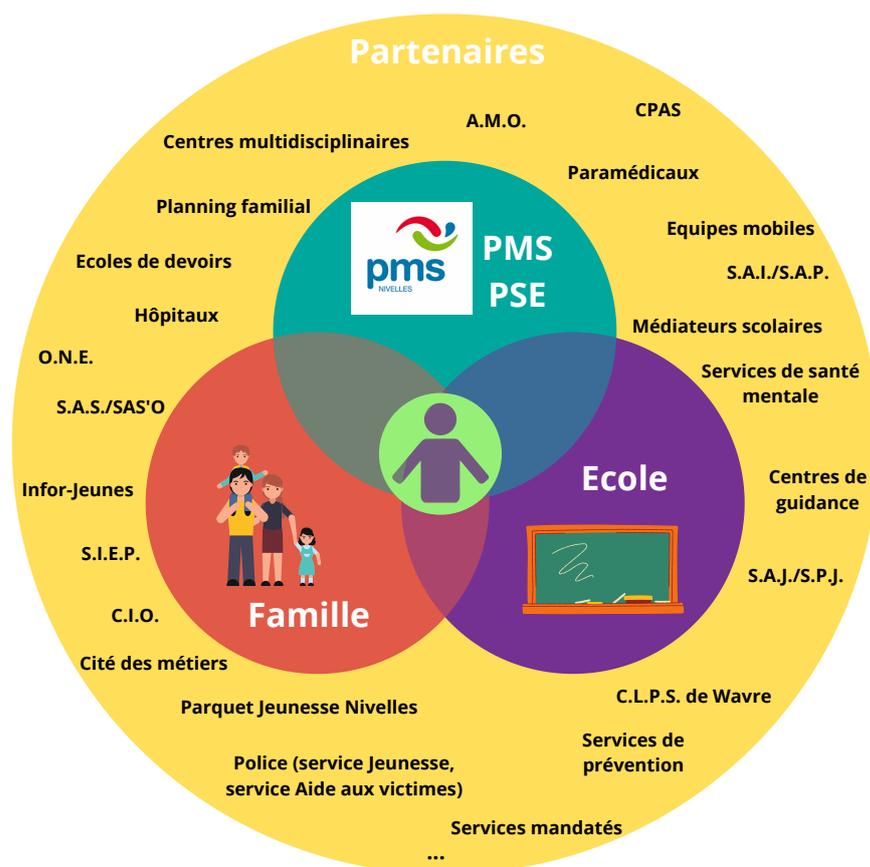
Le partenariat centre PMS/école est constitué des dimensions suivantes, comme le rappelle le protocole du Bureau de la FCPL (Fédération des CPMS libres) (juin 2015) :

- Clarification des bases de la collaboration (représentations mutuelles, échanges d'informations sur missions et projets, temps et modalités de communication).
- Prise en compte du cadre institutionnel de l'école, et du CPMS qui œuvrent au service de la famille.
- Etablissement d'un contrat entre P.O. de l'école concernée et P.O. du CPMS, mais aussi convention de travail sur base du projet d'établissement et du projet de centre.
- Depuis la réforme du Pacte d'Excellence, selon la vague dans laquelle se situent nos écoles par rapport au plan de pilotage, nous sommes en cours de rédaction de conventions spécifiques contractualisées avec ces dernières. Selon les priorités de ces écoles, nous articulons de la manière la plus adéquate possible nos pratiques. Nous veillons à être intégrés à la réflexion sur ces plans de pilotage dès le départ afin de rester au plus près de nos valeurs et missions prioritaires.
- Opérationnalisation de ce partenariat, « relation équilibrée, sans relation hiérarchique, entre deux équipes qui se reconnaissent comme professionnelles », dans le respect de la liberté méthodologique de chacun.
- Organisation du partenariat (contractualisation concrète des interventions).
- Évaluation pour s'assurer d'une bonne réussite.

LE RÉSEAU

Le décret sectoriel de 2013 nous invite à prendre part aux réunions de concertation d'actions entre écoles, CPMS, PSE et autres intervenants. Dans le cadre du décret intersectoriel de 2013, nous participons aux cellules locales de concertation qui réunissent CPMS, Aide à la Jeunesse, enseignement et autres intervenants.

Il importe que chaque partenaire puisse se définir, décliner son identité, ses spécificités. Service de première ligne au sein de nos écoles, traversant les types et les niveaux d'enseignement, nous sommes particulièrement bien placés pour travailler au lien et à la juste perception, par le public scolaire, de la différence et de la complémentarité entre tous les partenaires chargés de l'enfance et de la jeunesse. Nous veillons également à ce que famille et école, dans un climat de confiance, aient une bonne connaissance des ressources disponibles. La construction d'objectifs articulés et des synergies fréquentes contribuent à des actions de prévention.



Les demandes des jeunes, des familles dépassent parfois le cadre de nos missions. Dès lors, le CPMS est désireux d'entretenir des relations de collaboration, de coopération, d'appui avec les différents partenaires afin d'œuvrer ensemble au bien des consultants. Le CPMS fait lien, accompagne la famille et l'aide à ce que les interventions menées prennent sens. Cependant, il arrive régulièrement que les bénéficiaires nous soient renvoyés par ces services de 2ème ligne, qui vivent une réelle saturation. Nous accompagnons alors de plus en plus longtemps les familles, soit dans cette temporalité d'attente d'aide plus spécialisée, soit au retour de la prise en charge extérieure.

LES VALEURS QUI NOUS RASSEMBLENT

Par notre écoute empathique et authentique, nous avons à cœur le respect de la personne, (bienveillance, tolérance et non-jugement), en privilégiant une approche positive de la situation.

Il nous paraît important de maintenir une neutralité au sein des écoles avec lesquelles nous collaborons dans la confiance. Nous partageons avec les différents partenaires (école, famille, réseau ...) des informations utiles au bon développement de la situation tout en veillant à ne pas déroger aux règles de confidentialité et de secret professionnel. Au sein de ce maillage inter-réseau, notre objectif est de maintenir, comme ancrage, intégrité et authenticité.

Nous ne souhaitons pas nous positionner comme « expert » mais plutôt comme « inducteur de sens » : aider l'autre à trouver en lui ressource, énergie et compétence.

Nos valeurs rejoignent également celles proposées par la charte des PMS libres et du programme spécifique de notre Pouvoir Organisateur, à savoir entre autres, celles de l'autonomie et de l'exercice responsable de la liberté de nos consultants, la prise en compte de la personne comme acteur de son histoire, le soutien privilégié à ceux qui en ont le plus besoin, l'égalité des situations et des chances, la préservation du lien social et de la solidarité.

Au sein du centre : esprit d'équipe, confiance en soi et envers les autres, complémentarité de tous, place à la diversité des points de vue sont partagés. Nous sommes toujours en quête d'améliorations et célébrons nos avancées.

Enfin... se préparer aux changements et les accepter, développer notre créativité, se réinventer, se projeter dans du positif ... tout cela tend à développer notre adaptabilité et aussi celle des jeunes que nous rencontrons !

LES PRINCIPES D'ACTION QUI NOUS GUIDENT

Principes d'action

approche
généraliste
et positive

approche
en binôme

gestion des
priorités

respect du
secret
professionnel

collaboration
avec les
écoles

alternance
temps de
présence
au centre
et dans les
écoles

disponibilité
et accueil
téléphonique

exploitation
d'outils

continuité
et
innovation

formations

CONTINUITÉ ET INNOVATION

Les équipes PMS, composées de professionnels du développement de l'enfant et du jeune, de l'action sociale et de la santé, concourent à l'épanouissement des enfants fréquentant l'enseignement ordinaire et spécialisé de niveau maternel, primaire et secondaire.

Nous souhaitons poursuivre notre travail et fonder des réflexions nouvelles sur le sens de nos pratiques avec l'éclairage de cette idée positive :

*Le pessimisme est un luxe
qu'on ne peut pas se
permettre.*

ROB HOPKINS

Le CPMS exerce les missions suivantes, telles que décrites par l'article 6 du décret du 14 juillet 2006, relatif aux programmes et rapports d'activités des Centres psycho-médico-sociaux:

Article 6. - Les centres exercent les missions suivantes :

1° Promouvoir les conditions psychologiques, psychopédagogiques, médicales et sociales qui offrent à l'élève les meilleures chances de développer harmonieusement sa personnalité et de le préparer à assumer son rôle de citoyen autonome et responsable et à prendre une place active dans la vie sociale, culturelle et économique;

2° Contribuer au processus éducatif de l'élève, tout au long de son parcours scolaire, en favorisant la mise en oeuvre des moyens qui permettront de l'amener à progresser toujours plus et ce, dans la perspective d'assurer à tous des chances égales d'accès à l'émancipation sociale, citoyenne et personnelle. A cette fin les centres mobiliseront, entre autres, les ressources disponibles de l'environnement familial, social et scolaire de l'élève;

3° Dans une optique d'orientation tout au long de la vie, soutenir l'élève dans la construction positive de son projet de vie personnelle, scolaire, professionnelle et de son insertion socio-professionnelle.

Les dernières actualités politiques nous impliquent dans le processus de changement du Pacte d'Excellence. En ce qui concerne les CPMS, cette réforme est encore en construction et redéfinira des contours essentiels pour notre travail. D'ores et déjà, notre équipe a été renforcée par l'arrivée d'une logopède en septembre 2019.

L'auxiliaire logopédique est un agent PMS à part entière, qui collabore avec l'équipe PMS dans le cadre de son travail habituel au sein des écoles maternelles. Son rôle est de soutenir et d'accompagner les équipes éducatives dans la recherche de solutions face à des difficultés observées chez les enfants au niveau de la communication, de l'acquisition du langage, et des prérequis à l'apprentissage de la lecture et des mathématiques.

Pour ce faire, trois niveaux de soutien sont possibles :

- La mise en place d'actions concrètes relatives à la communication au bénéfice de tous les élèves de la classe.
- La mise en place d'actions ciblées et adaptées pour des élèves en difficulté.
- La mise en place d'une guidance PMS en cas de difficultés persistantes : repérage des besoins de l'enfant, identification des ressources disponibles à l'école ainsi que dans l'environnement familial et extrascolaire.

Les décrets récents relatifs aux aménagements raisonnables et à l'attention portée aux élèves à besoins spécifiques via la réalisation de PIA (Plans Individualisés d'Apprentissage) sont ancrés dans nos actions. C'est notre responsabilité d'accompagner un nombre croissant d'élèves de l'enseignement fondamental et secondaire pour qu'ils bénéficient des meilleurs aménagements possibles. Etablir des bilans (ressources et besoins) nous demande de nous former plus encore concernant les besoins spécifiques de ces jeunes qui présentent des troubles variés d'apprentissages, de comportement et/ou de développement. Nous répondons régulièrement aux sollicitations des équipes éducatives, pour éclairer leurs pratiques en ce sens.

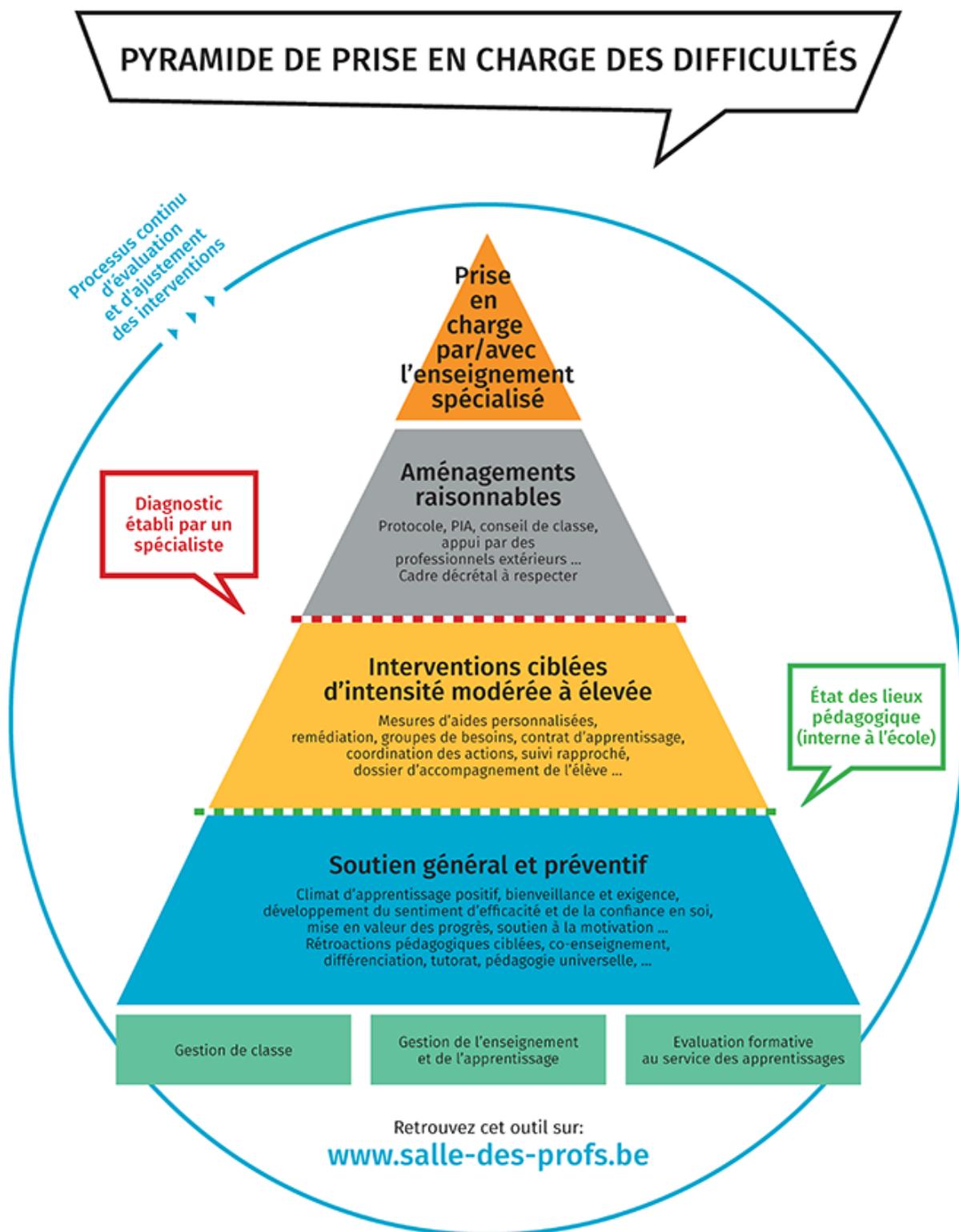
Parallèlement, le nombre de projets d'intégration a fortement augmenté, entraînant un travail conséquent de préparation, de coordination et de suivi. Nous sommes fréquemment à la manoeuvre pour leurs mises en place. Nous avons l'occasion d'assurer des suivis depuis l'école maternelle, ceci facilite la bonne connaissance, dans le temps, de l'enfant et de sa famille. Actuellement, des changements se mettent en place : partenariat pôles territoriaux, suppression des intégrations temporaires totales... Ceci implique des contacts réguliers avec un réseau élargi. L'apport de ces projets est très souvent favorable aux élèves, c'est pourquoi nous les soutenons.

Au sein de notre asbl, des échanges de savoir-faire sont menés dans le but d'une recherche de mutualisation et de donner du sens aux actions communes. Nous réfléchissons notamment à la visibilité et au partage d'outils.

Nous tous, enfants et adultes, avons l'obligation de rester éveillés et d'imaginer. Il est facile de prétendre que personne ne peut changer quoi que ce soit et qu'on ne peut rien faire, qu'on est un grain de riz dans une rivière. La réalité est que l'individu change le monde sans cesse en imaginant que les choses puissent être différentes.

Rob Hopkins

Comme service de première ligne, nos interventions (prévention, détection des difficultés, soutien aux enseignants, actions collectives,...) s'inscrivent dans la lignée de la pyramide de prise en charge des difficultés élaborée par la FédEFoC.



APPROCHE GÉNÉRALISTE ET POSITIVE

Il est important à nos yeux de nous positionner en tant que généralistes, gardant une vision d'ensemble. Par sa position légèrement décalée, l'équipe PMS est avant tout là pour accompagner le jeune, la famille, l'enseignant, en respectant leur liberté, faire route avec eux et non pour eux...

Selon les besoins, nous nous appuyons sur des équipes externes ou centres spécialisés qui peuvent notamment effectuer des diagnostics, et nous assurons auprès des familles, traduction et bonne compréhension des enjeux et des éléments en question.

Notre approche se veut également positive, dans la reconnaissance et la valorisation des ressources à tous niveaux (jeune, famille, école, partenaires et équipe PMS elle-même) : trouver des points d'ancrage positifs, mettre en évidence les forces, faire le point sur les toutes les aides mises en place pour les enfants et leurs effets...

Le cœur de notre spécificité PMS réside véritablement dans l'interface famille-école :

Agent de circulation

Il connaît les directions, les chemins à proposer; il dit stop aux situations de danger; il introduit la circularité pour arrondir les angles.

Tisseur

Interlocuteur privilégié, il est particulièrement bien placé pour faire du lien entre différents intervenants (école – famille – réseau).

Passeur

Dans un premier temps, il analyse la demande, assure une première réponse et une guidance. Puis, si besoin, il adresse un envoi, passe le relais au réseau.

Garant du cadre

Il permet au consultant de s'exprimer, de formuler une demande véritable, tout en encadrant et en contenant cette démarche.

Traducteur

Il s'assure de la bonne compréhension du langage des spécialistes et veille à mettre du sens dans le quotidien des familles et de l'école.

Intervenant tiers

Il n'est pas impliqué comme les personnes qui vivent la situation et favorise donc une lecture nouvelle.

COLLABORATION AVEC LES ÉCOLES

Le CPMS est avant tout partenaire des jeunes et des familles, mais également partenaire du monde enseignant. Tant la proximité que l'autonomie vis-à-vis de l'école sont des présupposés incontournables.

Notre volonté est d'établir une communication réciproque, de véhiculer des liens forts, porteurs de sens, de construire des projets en synergie école et PMS, et ce avec chaque acteur (directions, enseignants, éducateurs ...) afin d'œuvrer ensemble, chacun de la place qu'il occupe, au bien-être des jeunes. Dans le respect de la confidentialité à laquelle nous sommes tenus, cette collaboration facilite la circulation de l'information. Nous recherchons une approche de l'enfant dans sa globalité et une mobilisation des parents.

Ensemble, nous sommes responsables d'une dynamique commune et constructive. En ce sens, un temps de discussion avec les directions de chaque école s'organise généralement en début d'année pour clarifier les attentes respectives, contractualiser et programmer nos activités pour l'année scolaire en cours.

ALTERNANCE ENTRE TEMPS DE TRAVAIL AU CENTRE ET DANS LES ÉCOLES

Une journée fixe chaque semaine (le lundi) est consacrée à un travail en interne. Les membres de l'équipe restent au centre pour participer à des réunions d'équipe plénière et de sous-équipes, pour élaborer des projets, construire des animations de classe, analyser des dossiers en cours, s'informer et se former, réaliser le travail administratif. Nos réunions d'équipe plénières sont aussi l'occasion d'intensifier notre connaissance du réseau et de ses multiples ressources lors de la rencontre de divers services. Deux semaines sur l'année se tiennent à bureau fermé : en septembre et en janvier, nous prenons un temps de recul et de réflexion en équipe, mais également en inter-équipes (8 centres de l'asbl) pour approfondir des thématiques autour de nos pratiques et réactualiser nos outils.

Des permanences dans les écoles sont organisées dans toutes nos écoles secondaires, et des formules de présence propres à chaque école fondamentale sont mises en place. D'autres actions sont menées prioritairement au centre (invitations d'intervenants extérieurs, bilans, testing, entretiens familiaux,...)

APPROCHE EN BINÔME EN AMONT DE LA MULTIDISCIPLINARITÉ

Sur le terrain, pour des aspects pratiques et en fonction de nos moyens, nous avons développé une intervention en binôme offrant soutien mutuel et lecture plurielle. Une autre personne de l'équipe multidisciplinaire au besoin, en fonction de sa spécificité, est consultée et peut prendre une part active dans l'école.

Le référent est l'interface privilégié avec l'école et le réseau autour de l'école.

GESTION DES PRIORITÉS

Notre charte interne, inspirée de la formation de Catherine Thiran, recentre nos activités autour d'axes fondamentaux :

- Spécificité de notre travail
- Service indépendant et consultatif
- Intérêt de l'enfant
- Autonomiser et responsabiliser nos consultants

Cette charte liste aussi les bonnes pratiques et des règles d'or pour notre travail en interne qui nous aident à prioriser nos activités et donner du sens à nos interventions.

Nous accordons une priorité absolue, entraînant une mobilisation en sous-équipe, et l'implication de la direction, notamment dans des situations d'enfants et de familles en danger (maltraitance, tentative de suicide, abus sexuels, négligence grave, jeunes filles enceintes non accompagnées, troubles psychologiques graves ...). Ces situations pointées comme véritables « urgences » nécessitent toutefois un temps de prise de recul, d'analyse claire de la situation, sur base de nos protocoles d'intervention.

Dernièrement, nous avons développé un outil à partager avec les écoles concernant la 'Gestion des situations de crises'. Ce document offre aux écoles des balises : premiers réflexes et analyses, rôle du CPMS, création et rôle d'une équipe de crise, contacts avec la famille de l'élève victime, communication à l'équipe éducative et aux élèves, accompagnement de l'élève victime, gestion des médias et monitoring.

Les familles les plus fragilisées reçoivent de notre service un investissement prioritaire.

En accord avec la Charte des PMS Libres, certains moments de la scolarité font également partie de nos actions prioritaires : accueil et début de la maternelle, cycle 5-8, début du secondaire, 1er degré différencié, 2ème secondaire ...

DISPONIBILITÉ ET ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

La permanence téléphonique offre aux consultants, écoute, analyse et premier traitement de la demande. Les demandes par téléphone sont nombreuses et requièrent cette disponibilité. Pour cela, nous avons à cœur de mettre du soin dans l'accueil à offrir et la première prise en charge à effectuer.

RESPECT DU SECRET PROFESSIONNEL ET DE LA CONFIDENTIALITÉ

Selon l'article 458 (et 458 bis) du code pénal, les équipes PMS sont tenues au secret professionnel. Cette obligation assure la protection de l'individu contre l'indiscrétion, garantit le souci du respect de la personne et est assortie de sanctions pénales pour celui ou celle qui ne la respecterait pas. Au-delà de cette obligation, c'est à nos yeux la garantie d'un lien de confiance avec toute personne qui nous consulte. Il existe toutefois des cas particuliers dans lesquels nous sommes tenus d'apporter de l'aide ou de tout mettre en œuvre notamment pour que cesse une situation de danger grave.

Partager des informations confidentielles, pour optimiser le travail, ne se fait que suivant certaines conditions déontologiques cumulatives : demander et obtenir l'accord préalable du détenteur, n'agir que dans le seul intérêt de cette personne, ne donner que les informations strictement nécessaires, ne s'adresser qu'à des personnes elles aussi tenues au secret professionnel. Pour éviter des incompréhensions, nous apportons du soin à la visibilité de notre travail et à ses conditions auprès de nos partenaires.

EXPLOITATION D' OUTILS

Adapter nos outils (et en acquérir de plus actuels) à l'évolution des besoins des écoles et des familles est un objectif auquel nous tenons. Soutenus notamment par le CLPS (Centre Local de la Promotion de la Santé), nous avons eu à cœur de nous constituer une large banque d'outils, qu'ils soient destinés à des animations de classe, des entretiens individuels, des rencontres de parents, ou des testings d'enfants ou de jeunes : photos-langage, littérature jeunesse, vidéos, jeux de coopération, jeux supports d'échanges, affiches-posters, cartes projectives, ouvrages théoriques de références, tests, ...

Sur un autre plan, un important travail de mise en conformité du parc informatique a été effectué au sein de l'asbl durant l'été 2020 afin de correspondre aux exigences du RGPD, et ce en bonne intelligence avec G. Buckhremer, délégué à la protection des données mandaté par notre fédération des centres PMS libres. A moyen terme, nos dossiers-élèves seront informatisés.

FORMATIONS

L'évolution de nos actions nous incite à une dynamique de formation, dans un processus continu, sur des thématiques de fond, de contenu ou de méthodologie ... Des formations individuelles (dans le cadre de l'IFC* ou du CFPL*) visent à parfaire les formations initiales, à acquérir de nouvelles compétences et à mener des réflexions sur les réalités de travail. Les rencontres inter-centres organisées annuellement dans notre ASBL, les rencontres inter-réseaux du BW, les journées pédagogiques en écoles, les ARP* (pour les représentants du personnel) et les ACD* (pour les directions) sont des occasions d'échanges et de développement professionnel.

Au sein de notre asbl s'organisent régulièrement des rencontres par discipline (psychologues, infirmières, assistants sociaux et logopèdes) afin d'échanger sur nos pratiques, de réfléchir à des questions de fond, de partager des outils, d'organiser des visites de services propres au BW pour parfaire ou élargir notre connaissance des aides offertes, en lien avec les besoins psycho-médico-sociaux de nos bénéficiaires.

Nous bénéficierons à partir d'octobre 2020 d'un accompagnement (sous la forme d'une intervision menée par Catherine Thiran) pour la communication interne et externe, la prise de recul et la priorisation, ainsi que la gestion des émotions face aux situations lourdes et problématiques.

*IFC: Institut de la Formation en cours de Carrière

*CFPL: Centre de Formation Continue des CPMS Libres

*ARP: Assemblée pour les Représentants du Personnel

*ACD: Assemblée pour les Directions

NOS ACTIONS MENÉES EN LIEN AVEC LES 8 AXES

Offre de service
Actions de prévention
Soutien à la parentalité
Réponse aux demandes

Repérage des difficultés
Diagnostic et guidance
Information et orientation
Education à la santé

Dans le cadre de notre mission d'**offre de service**, nous développons la visibilité de notre asbl de manière générale (site Internet: www.centrepms.be) et de notre centre en particulier (projet de centre).

Des **actions de prévention** sont mises en place tout au long de la scolarité de l'enfant, dès la classe d'accueil, et sont adaptées en fonction des besoins de chaque population scolaire.

En maternel, les équipes éducatives étant les plus qualifiées pour l'analyse du volet pédagogique de chacun des enfants, nos actions sont davantage axées sur la plus-value que peut apporter le regard PMS au niveau des aspects psycho-affectifs, langagiers et comportementaux. Nous apportons notre soutien et croisons nos regards avec les équipes éducatives (instituteurs, psychomotriciens,...), lors de concertations régulières. Même si nous gardons un regard collectif par des temps d'observation en classe, nos actions auprès des enfants sont menées de manière plus ciblée, à la demande des parents ou des institutrices (avec l'accord des parents).

Des projets voient le jour, tels que des ateliers de conscience phonologique et de lecture interactive enrichie (activité d'apprentissage collaborative permettant de développer le plaisir de lire, le langage oral et les prérequis à la lecture).

En primaire et secondaire, des permanences sont organisées à destination des élèves pour toutes les questions qui se posent à eux (orientation, relations, bien être, santé,...).

De manière plus transversale, en maternel, primaire et secondaire, des collaborations avec le réseau sont régulièrement mises en place soit sous forme de concertations (PSE) soit au travers d'animations (Infor-Jeunes, Planning familial,...). Ces dernières portent notamment sur la gestion des émotions, la communication non violente, la gestion de conflits, l'ambiance de classe, l'EVRAS, des informations concernant les jeunes (autonomie, emploi, ...).

Nous répondons régulièrement aux sollicitations des **Hautes Ecoles** pour informer des missions et des activités des CPMS et nous avons également à coeur de sensibiliser les futurs enseignants à leur rôle essentiel, notamment en matière de prérequis aux apprentissages.

Parallèlement, nous portons une attention grandissante au **soutien à la parentalité**. La **reconnaissance des compétences** parentales et familiales, et également **des cultures** propres aux familles qui s'adressent à nous, fait l'objet d'une attention toute particulière. Conscients de l'importance d'un travail à petits pas, dans la continuité, nous misons aussi sur la nécessité d'un temps d'apprivoisement pour les familles qui en ont besoin.

Vu nos guidances souvent prolongées dans l'attente de relais plus spécialisés, nous avons l'occasion de créer un lien de confiance avec les familles tout en gardant l'objectif premier qui est de maintenir l'autonomie la plus importante de tous nos consultants.

Nous avons développé des fiches : outils pratiques et concrets en support aux entretiens menés avec les familles. Les thématiques abordées sont diverses (le sommeil, l'alimentation, les colères, les règles de la famille, l'alcool, les écrans, ...).

Pour **répondre aux demandes**, nous gardons une disponibilité via différents moyens de communication : permanences et passages réguliers dans les écoles, site internet et adresses mail du centre et des personnes de l'équipe, téléphone avec des temps de permanence organisés et contact direct via le téléphone portable de l'agent. Ces demandes émergent le plus souvent des familles, professeurs et directions dans le fondamental, tandis que dans le secondaire, elles sont plus régulièrement portées par le jeune lui-même ou accompagnées par un éducateur.

Nous prenons un soin particulier à les accueillir par une écoute active et bienveillante. Ce temps de première écoute peut être déjà porteur en termes de pistes à proposer, avant de fixer un premier rendez-vous. Nous prenons également le temps d'analyser attentivement les demandes, afin que chaque acteur puisse trouver sa place dans les difficultés rencontrées et que des propositions d'aide soient apportées de manière efficace et concertée, dans des délais raisonnables. Ces réflexions sont essentiellement menées en binômes lors de nos réunions.

Il arrive que des inquiétudes soient exprimées par le réseau ou les acteurs scolaires sans demande particulière des jeunes et familles. Nous prenons le temps de réfléchir avec ces partenaires aux moyens les plus appropriés pour mobiliser le système familial et faire émerger une potentielle demande à l'égard de nos services ou ailleurs. Lorsque c'est nécessaire, nous les soutenons également pour des démarches auprès de services compétents en matière de protection de l'enfance.

En matière de **repérage des difficultés**, nous sommes attentifs tant aux ressources qu'aux faiblesses des enfants et adolescents, et prenons en compte les aspects dynamiques de leur développement. Il s'agit d'éviter les étiquetages abusifs et de miser sur tous les facteurs clés favorables à l'évolution des difficultés rencontrées tout en s'appuyant sur les forces du jeune et du milieu dans lequel il évolue. Nous veillons aussi à maintenir un regard compréhensif et respectueux sur les réalités et potentialités d'évolution de chaque acteur. « Temps scolaire », « temps des familles » et « temps du jeune » ne sont pas toujours identiques et chacun évolue selon ses moyens et priorités propres.

Le repérage des difficultés s'effectue essentiellement via des concertations avec les enseignants afin de s'appuyer un maximum sur leurs observations et leurs analyses et de les aider à les affiner, notamment en termes de points de vigilance à développer quant à l'adaptation socio-affective du jeune, son autonomie, sa santé, ses différentes sphères de développement. En maternel par exemple, nous souhaitons outiller les institutrices de 2ème maternelle avec SOLEM (Soutenir et Observer le Langage des Enfants en Maternel) qui a pour but d'identifier les enfants qui ont besoin d'un soutien spécifique sur le plan du développement langagier et observer leur communication pour y ajuster le soutien offert. Dans le secondaire, nous gardons un regard plus poussé à l'égard des élèves bénéficiant d'un PIA ou relevant du degré différencié. En maternel et au cours du cycle 5-8, nous sommes également très présents (observations de classe, grille d'observation à disposition des enseignants, dessins, lecture de conte, ateliers de Lecture Interactive Enrichie).

En ce qui concerne nos actions de **diagnostic* et guidance**, différentes modalités de travail sont mises en oeuvre. Nous évaluons les besoins individuels et mettons en place les mesures d'aides nécessaires tout en gardant une attention à la globalité de la situation et en croisant tous les regards des acteurs proches de celle-ci.

Après écoute, analyse et compréhension de la situation, des bilans complémentaires (cognitif, affectif, pédagogique) sont effectués au centre. Lors d'entretiens avec les parents, une orientation éventuelle vers des services adaptés et spécialisés peut être proposée. Une fiche d'envoi vers le réseau a été développée à cet effet. Nous pouvons également accompagner certaines familles vers les services proposés (enseignement spécialisé, SAJ,...). Dans le cas où la situation le nécessite et sous le couvert du secret professionnel, nous veillons à la bonne compréhension par les familles et l'école du langage technique ou médical des spécialistes et à sa juste interprétation.

Les actions thérapeutiques ne font pas partie de nos missions.

**Bureau FCPL mai 2020 « Le diagnostic PMS est le fruit d'une réflexion multidisciplinaire qui se base sur la synthèse des observations et des informations psycho-médico-sociales et pédagogiques recueillies. Il intègre des données issues des différents domaines de la vie des enfants : le domaine personnel (incluant entre autres la dimension « santé »), le domaine familial, social et enfin scolaire (incluant entre autres la dimension « apprentissages »). Ces données peuvent être issues d'observations de la part d'un ou plusieurs membres de l'équipe PMS ou bien de discussions avec les parents, les enseignants voire les services extérieurs. Le diagnostic PMS permet de présenter une vision globale de l'enfant, du jeune notamment dans le contexte de la mise en place d'aménagements raisonnables. Le cas échéant, il servira de base à l'étape de guidance mise en place par l'équipe PMS. »*

L'orientation est un vocable qui, à la base, recouvre déjà plusieurs réalités en centre PMS. Le « paysage orientation » est en pleine mutation. L'avènement du Pacte d'Excellence modifie l'approche du PMS en matière d'orientation. D'une part, le Décret « Aménagements raisonnables » du 7/12/2017 relatif à l'accueil, à l'accompagnement et au maintien au fondamental et au secondaire d'élèves présentant des besoins spécifiques, rend le PMS acteur au niveau de la demande de la mise en place d'AR et reconnaît son expertise au niveau du diagnostic justifiant cette demande. Notre travail s'oriente donc de plus vers la mise en place, le suivi et l'évaluation des AR pour les élèves à besoins spécifiques au travers de la rédaction de protocoles (PIA).

Parallèlement, le travail que réalise le PMS dans le cadre des projets d'intégration (cfr supra) pour les élèves à besoins spécifiques en collaboration avec les coordinateurs des écoles spécialisées et les écoles ordinaires, vivra encore des changements avec la mise en place des pôles territoriaux aménagements raisonnables et intégrations (PARI) qui vont mutualiser les moyens mis à la disposition des EBS, requérant des CPMS une nouvelle adaptation.

Le PMS se réjouit du mouvement qui tend vers une école inclusive, reconnaissant et prenant en compte les besoins des élèves. Il mesure à la fois l'enjeu de telles démarches dans le chef des parents et les difficultés concrètes auxquelles l'école peut être confrontée dans la mise en place de tels aménagements.

Par ailleurs, le Pacte pour un Enseignement d'Excellence redéfinit la répartition de l'engagement des partenaires autour de l'enfant/du jeune en matière d'orientation. Elle confère à l'école le rôle « d'approche orientante » en intégrant la dimension d'orientation tout au long du parcours scolaire. Le PMS travaille en amont avec l'école et peut impulser de nouvelles réflexions autour de tels projets en cas de besoin.

Au niveau de **l'information**, le relais est assuré par les nombreux acteurs spécialisés dans le domaine comme le SIEP, le CIO, la Cité des Métiers,... Le CPMS, quant à lui, développe plus le pôle connaissance de soi. Sa spécificité réside dans la compétence à mener des entretiens « cliniques ». L'approche collective se fait également dans le cadre de l'éducation au choix en veillant à donner à l'élève les clefs pour être acteur de sa démarche. Nous recensons actuellement toutes les ressources existantes en matière d'orientation et les rendons accessibles aux jeunes notamment via une fiche interactive (organismes d'accueil et d'accompagnement, d'infos sur les études, de vidéos métiers... Voir annexe).

Comme pour les autres axes, en matière d'orientation, le PMS s'ajuste aux nouvelles directives, aux changements sociétaux, aux besoins de sa population tout en réinterrogeant constamment le sens de ses actions.

Nous attachons une attention particulière à la **prévention à la santé** depuis les toutes petites classes jusqu'aux adolescents en fin de parcours scolaire.

Notre équipe a rédigé une série de fiches pratiques sur des sujets (variés) de santé, à destination des parents. Elles abordent tant le mouchage de nez ou l'acquisition de la propreté que la consommation d'alcool. Nous avons le projet de continuer à étoffer la diversité de ces fiches en abordant par exemple le sommeil de l'adolescent, le stress scolaire, les idées suicidaires, ... De plus, nous prévoyons de réaliser des versions de ces fiches, pour des thèmes adaptés, à destination des jeunes directement.

Dans un esprit de formation continuée, les infirmières du centre planifient régulièrement des rencontres avec des intervenants extérieurs. Les sujets abordés sont en lien avec les problématiques médicales que nous rencontrons sur le terrain, tels que l'impact des traitements antiépileptiques sur la scolarité, le lien entre le développement psychomoteur et les apprentissages, les nouveaux traitements antidiabétiques, ...

Dans le contexte de crise sanitaire que nous connaissons actuellement, nous sommes particulièrement vigilants à la santé physique et mentale, tant dans nos guidances individuelles, nos réunions de parents que dans nos interactions avec le corps enseignant et nos partenaires du réseau.

NOUVELLES MODALITÉS DE TRAVAIL

La période de confinement a été propice au réajustement et à la découverte de nouvelles modalités de travail qui se révèlent bénéfiques. Nous avons expérimenté en équipe toute leurs richesses en termes de créativité, de positivisme et de solidarité.

La fermeture des écoles nous a contraints à abandonner temporairement nos pratiques courantes et à les réinventer en y mettant encore davantage de sens. Ainsi, nous avons pu prendre du recul, être davantage proactifs et approfondir des réflexions de fond (sur nos interventions en maternelles par exemple). Les outils informatiques ont dû être adaptés (Teams, 3CX, vidéoconférences, formations en ligne) et ont modifié temporairement notre mode de communication avec les parents, les écoles, le réseau, nos équipes.

Le travail autour du lien est resté notre priorité majeure en veillant aux familles les plus fragilisées et aux jeunes perdus par rapport au fil scolaire. Nous avons développé de nouvelles compétences en terme de médias de communication (offre de service, image). Une autre modification a été l'accompagnement des élèves dans leur réflexion sur l'orientation qui a dû se faire en ligne.

Parallèlement, un important travail au niveau de nos ressources a été entrepris (des fiches de soutien à la parentalité à destination des familles et des enseignants ont notamment été créées, ainsi qu'un document mobilisant le jeune dans son projet "Pars à la recherche d'informations sur ton orientation..").

Le fait de pouvoir évoluer et se réinventer, parfois même avec plaisir, malgré ce contexte de crise sanitaire, nous a donné confiance en notre capacité d'adaptation qui pourra encore s'avérer utile dans d'autres circonstances.

Forts de ces évolutions, nous avons entamé un travail conséquent sur **l'accrochage scolaire**, comme nous y invite la circulaire 7677. L'école occupe bien sûr une première place. En tant que partenaire, nous avons à l'esprit de : maintenir le lien, faire de l'école un lieu de sécurité (où les apprentissages et la construction de soi peuvent se faire dans un climat relationnel positif), repérer les enfants et les jeunes à risques, réduire le harcèlement et l'absentéisme, développer le sentiment d'efficacité et la confiance en soi, mobiliser les intervenants acteurs dans la lutte contre le décrochage, accompagner étroitement nos jeunes dans leur processus d'orientation, faciliter l'expression des émotions des élèves... ces réflexions et les interventions qui en découlent sont plus que jamais une priorité incontournable dans le quotidien scolaire!

NOS PERSPECTIVES

Dès aujourd'hui et dans les cinq années qui viennent, nous axons nos priorités sur les points qui suivent.

Le pacte d'excellence

La scolarité
obligatoire
dès 5 ans

Les
intégrations:
nouvelles
formes

L'accompagnement
des élèves à besoins
spécifiques

La précarité
des familles

L'augmentation
de la scolarité à
domicile

L'accrochage scolaire

La crise
sanitaire et ses
impacts sur le
monde scolaire

La spécificité PMS
à la lecture de la
réforme

Le maternel

Impact de la
saturation
des services
relais de
2ème ligne

Le soutien à la parentalité

“L'école est un univers unique et précieux, où chaque enfant teste ses prouesses, subit des échecs. Il apprend à grandir. Nos parents et grands-parents sont les architectes de nos vies ; bien des professeurs en sont les phares. Ils sont le vent qui nous pousse à quitter le port, à trouver en nous les ressources pour braver les tempêtes de la vie. La famille et l'école font ce que nous sommes ou essayons de devenir : des êtres humains, sensibles, ouverts, généreux, courageux.”

FRANCIS VAN DE WOESTYNE

LA LIBRE 18 MAI 2020

Anne Lauwaers, Directrice

Michel Coupremagne, Mandataire

Baonville Caroline, Assistante en psychologie

Dardenne Caroline, Assistance sociale

Dassy Sophie, Assistance sociale

Dewandelaer Florence, Assistante sociale

Gribomont Fabienne, Infirmière

Kempeneers Aurore, Conseillère psycho-pédagogique

Lenoir Charlotte, Logopède

Moutteau Valérie, Assistance sociale

Schuiten Maya, Infirmière

Servais Laurence, Assistante en psychologie

Seynhaeve Isabel, Conseillère psycho-pédagogique

Tinsy Emilie, Conseillère psycho-pédagogique

ANNEXE

SITUATIONS DANS LESQUELLES L'AVIS DU PMS EST REQUIS

- **Enseignement fondamental ordinaire:** dérogations d'âge
 - Fréquentation de la 1ère primaire dès l'âge de 5 ans (avancement en primaire)
 - Fréquentation de l'enseignement maternel au cours de la 1ère année de scolarité obligatoire (maintien en maternel)
 - Fréquentation de l'enseignement primaire pendant une 8ème année (maintien en primaire)
 - Fréquentation de l'enseignement primaire pendant neuf années, dans des cas spécifiques liés à une maladie de longue durée (maintien en primaire)
- **Enseignement fondamental spécialisé**
 - Orientation d'un enfant vers un des types d'enseignement fondamental spécialisé
 - Passage de l'enseignement fondamental spécialisé à l'enseignement fondamental ordinaire
 - Transfert d'un établissement fondamental spécialisé vers un autre établissement d'enseignement fondamental spécialisé
 - Maintien en enseignement maternel ou primaire spécialisé
- **Enseignement secondaire ordinaire:** scolarité des élèves majeurs dans le 1er ou 2ème degré de l'enseignement secondaire
- **Enseignement secondaire spécialisé**
 - Orientation d'un adolescent vers un des types d'enseignement secondaire spécialisé
 - Passage de l'enseignement secondaire spécialisé à l'enseignement secondaire ordinaire
 - Transfert d'un établissement d'enseignement secondaire spécialisé vers un autre établissement d'enseignement secondaire spécialisé
- **Mise en place d'une Intégration**
- Prise en charge d'un élève par un **service d'accrochage scolaire**